

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-05-057

**PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE :
DETERMINATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-quatre avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Fleurines, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 24 AVRIL 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 34

votants : 45

DATE DE CONVOCATION

16 AVRIL 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Philippe CHARRIER

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) à Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève) à Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)

- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint-François) 05057-DE
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Madame MIRSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 14 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance expose que suite à la fusion, il convient de mettre fin aux dispositions transitoires ayant permis la fusion des effectifs des communautés de communes Cœur sud Oise et 3 Forêts. De la même manière, il convient d'intégrer dans le tableau des effectifs de la nouvelle Communauté de Communes Senlis Sud Oise, les transferts de personnel intervenus entre la ville de Senlis et la CC Senlis sud Oise.

Le Président propose de confirmer le tableau des effectifs de la CC Senlis Sud Oise à partir des personnels issus de la fusion au 1^{er} janvier 2017 ou transférés à cette même date :

- ✓ Un emploi de Directeur(Directrice) des Affaires Générales, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de Directeur(Directrice) Adjoint (e) des Affaires Générales, emploi occupé par un agent titulaire à temps non complet à 17,5 heures hebdomadaire du cadre d'emploi des Rédacteur territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de gestionnaire comptable, paie, ressources humaines occupé par agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Deux emplois d'Assistant(e) administratif(tive), emplois occupés par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de Directeur(Directrice) Technique, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Deux emplois d'ambassadeurs de tri, emplois occupés par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,

- ✓ Un emploi de Directeur(trice) du Développement Economique, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de chargé(e) de mission technique et administratif en Développement économique, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de chargée(e) de mission en Développement économique, emploi occupé par un agent non-titulaire à temps complet sur le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi d'animateur(rice) de Relai Assistante Maternelle, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- ✓ Un emploi de Responsable de Halte Garderie Itinérante, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux des Jeunes Enfants,
- ✓ Un emploi d'animateur(rice) de Halte Garderie Itinérante, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des Adjointes Territoriaux d'Animation,
- ✓ Un emploi d'animateur(rice) de Halte Garderie Itinérante, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire confirment le tableau des effectifs de la CC Senlis Sud Oise à partir des personnels issus de la fusion au 1^{er} janvier 2017 ou transférés à cette même date :

- ✓ Un emploi de Directeur(Directrice) des Affaires Générales, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de Directeur(Directrice) Adjoint (e) des Affaires Générales, emploi occupé par un agent titulaire à temps non complet à 17,5 heures hebdomadaire du cadre d'emploi des Rédacteur territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de gestionnaire comptable, paie, ressources humaines occupé par agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Deux emplois d'Assistant(e) administratif(tive), emplois occupés par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de Directeur(Directrice) Technique, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, pourvu dans les conditions statutaires,
- ✓ Deux emplois d'ambassadeurs de tri, emplois occupés par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de Directeur(trice) du Développement Economique, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de chargé(e) de mission technique et administratif en Développement économique, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi de chargée(e) de mission en Développement économique, emploi occupé par un agent non-titulaire à temps complet sur le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pourvus dans les conditions statutaires,
- ✓ Un emploi d'animateur(rice) de Relai Assistante Maternelle, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- ✓ Un emploi de Responsable de Halte Garderie Itinérante, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux des Jeunes Enfants,
- ✓ Un emploi d'animateur(rice) de Halte Garderie Itinérante, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des Adjointes Territoriaux d'Animation,

Envoyé en préfecture le 15/05/2017

Reçu en préfecture le 15/05/2017

Affiché le

16 MAI 2017

- ✓ Un emploi d'animateur(rice) de Halte Garderie Itinérante, emploi occupé par un agent titulaire à temps complet, du cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **15 MAI 2017**
et de l'affichage le : **16 MAI 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **11 MAI 2017**

Le Président,


Jérôme **BASCHER.**



Le Président,


Jérôme **BASCHER**